



Ecole Montessori Le Mans

La Maison des enfants / Ecole maternelle 3/6 ans

E-mail :
association.aidemoiagrandir@gmail.com
Site web : <http://www.montessori-lemans.fr/>

Tél. : 09 81 11 63 25
Adresse : 8 / 10 rue Charles Morancé
Ville : 72000 LE MANS

SOMMAIRE

- Projet pédagogique de « La Maison des enfants du Mans »
- Procédure d'inscription
- Frais de scolarité 2020/2021
- Renseignements familiaux 2020/2021
- Fiche de liaison sanitaire 2020/2021
- Règlement intérieur
- Autorisation de sorties scolaires
- Autorisation du droit à l'image
- Autorisation de diffusion de coordonnées

Projet Pédagogique de « La Maison des enfants du Mans »

Notre école est une « Maison des enfants » plutôt qu'une véritable école: un lieu préparé spécialement pour l'enfant, où celui-ci va développer sa personnalité dans le respect de son individualité propre, et se préparer à évoluer plus tard en adulte responsable, ouvert et créatif.

Les enfants sont ici chez eux: le mobilier est à leur taille, les activités disponibles selon leur besoin. Ils ont également la responsabilité des plantes, du jardin et de la mise du couvert à l'heure du repas. Ainsi, accompagnés sur le chemin de leur autonomie, les enfants expriment et expérimentent leur liberté. De même, qu'ils sont acteurs de leur journée, ils deviennent rapidement moteur de leurs apprentissages.

Accueillis au sein d'une classe unique, les enfants de 3 ans à 6 ans développent leurs facultés d'entraide et surtout chaque enfant peut ainsi grandir à son rythme. Vivre à la « Maison des enfants du Mans » c'est pouvoir travailler avec plaisir afin de cultiver son désir naturel de découvrir, d'apprendre et de s'émerveiller.

Concrètement, une Maison des enfants c'est quoi ?

Un environnement préparé et adapté aux besoins des enfants de 3 - 6 ans :

L'ambiance (entendue comme la qualité même de l'environnement) est:

- calme, car propice au travail.
- ordonnée et chaleureuse pour offrir un cadre rassurant source de sécurité et de confiance pour le jeune enfant.
- belle et riche en activités correspondant aux besoins de chaque âge.

Le matériel (conçu selon les exigences de la pédagogie Montessori) est:

- scientifiquement étudié pour aider l'enfant dans ses acquisitions.
- sensoriel et concret permettant le travail des mains et incitant le travail mental.
- auto-correctif, afin que l'enfant puisse corriger ses erreurs de lui-même.

Et concrètement, une Maison des enfants c'est qui ?

L'équipe pédagogique:

Apprécier le potentiel intrinsèque de chaque enfant et faire confiance à la faculté naturelle de grandir sont les maîtres mots à la Maison des enfants. Ainsi l'équipe a pour tâche:

- d'être disponible et amicale,
- de porter un regard positif et attentif,
- d'intervenir uniquement si cela est nécessaire, et avec une grande délicatesse.

C'est également entretenir l'intérêt de chaque enfant pour son entourage et éveiller en eux leur potentiel.

L'éducateur a pour rôle:

- de mettre en relation l'enfant et le matériel, selon la disponibilité et la curiosité de chacun. Orientés lors de moments clés, les apprentissages se font en profondeur et s'ancrent durablement chez l'enfant.
- de suivre discrètement la progression de chaque enfant et d'intervenir judicieusement lorsque l'enfant le sollicite. Chacune des conquêtes quotidiennes de l'enfant le pousse vers l'avant, développant ainsi sa confiance en lui-même et la connaissance qu'il a de ses propres capacités.

L'éducateur est soucieux d'aider les enfants à faire par eux-mêmes. La Maison des enfants du Mans a donc pour objectif d'offrir aux enfants un cadre et un accompagnement solide, à un âge où se jouent les fondements même de la personnalité de chacun.

PROCEDURE D'INSCRIPTION

1. Demande de préinscription par email ou par téléphone.
2. Rencontre avec l'équipe pédagogique (portes ouvertes, rendez-vous, etc.).
3. Demande d'inscription à compléter et envoyer à la direction. La place sera pré-réservée sur une durée d'un mois dans l'attente du dossier d'inscription complet avec le règlement des frais d'inscription.

Les dossiers de réinscription pour les enfants déjà scolarisés à la Maison des enfants devront être déposés avant le 1^{er} mai 2020. Après cette date, les dossiers d'inscription des nouveaux enfants seront validés en fonction des places disponibles.

Documents à fournir impérativement pour l'inscription de votre enfant :

- Version papier du dossier d'inscription ou de réinscription de l'enfant, paraphé sur chacune des pages par l'un ou les 2 parents de l'enfant
- Chèque de règlement des droits d'inscription de 400 euros pour l'ensemble du cycle (uniquement pour les nouvelles inscriptions) à l'ordre de : Association Aide-moi à grandir

Documents à fournir avant le 20 août 2020, en version papier en une seule fois:

- Une attestation d'assurance scolaire de responsabilité civile et dommage corporel délivrée par votre assureur personnel
- 2 photos (récentes) uniquement pour la première inscription

FRAIS DE SCOLARITE 2020/2021

Frais d'inscription :

400 euros pour le cycle complet (3 ans). Ce montant une fois encaissé n'est pas remboursable, même si l'enfant quitte l'école en cours de cycle.

Frais pédagogiques :

Ils sont **inclus** dans le montant des frais de scolarité.

Frais de scolarité :

La Maison des Enfants est une école privée, laïque, hors contrat. C'est à dire, qu'elle ne bénéficie d'aucune aide de la part de l'État, ni des collectivités locales.

Dans ce cadre, les frais de scolarité permettent de couvrir l'ensemble des frais de structure (loyer, énergie, ...) mais également les salaires de l'équipe pédagogique.

Les frais de scolarité sont **360 euros mensuel sur 36 mois** pour l'ensemble du cycle.

Ils sont à régler soit à l'année, en plusieurs fois, ou en 12 échéances **avant le 5** du mois en cours.

Garderie :

Une garderie payante est organisée le soir de 16h30 à 18h30.

Tout retard après 16h40 est assimilé à une inscription à la garderie. Toute demi-heure entamée est entièrement due.

Une facturation sera établie après chaque période de vacances scolaires. Pour les enfants de moins de 6 ans le 1er janvier de l'année d'imposition, ces frais de garderie donnent droit à un crédit d'impôt de 50%.

Pour faciliter l'organisation du service de garderie, merci de nous indiquer vos besoins :

- Pas de garderie.
- Usage occasionnel.
- Usage régulier.

Prévision d'utilisation de la garderie:

Jours de la semaine : L M J V (merci d'entourer votre réponse)

Horaires :

de 16h30 à 17h00

de 17h00 à 17h30

de 17h30 à 18h00

de 18h00 à 18h30

Repas :

Tous les enfants prennent le repas de midi à la Maison des enfants. Ce temps est un temps éducatif à part entière dans l'orientation pédagogique Montessori.

Les repas sont fournis par un prestataire. Un acompte sur les repas est demandé à hauteur de 55 euros par mois. La facturation est mensuelle et doit être réglée avant le 5 du mois. Une régularisation aura lieu en fin d'année sur les repas non pris. Pour annuler un repas, merci d'envoyer un mail au minimum 3 jours avant la date du repas.

Si votre enfant a un régime particulier, n'hésitez pas à nous l'indiquer au niveau de la fiche sanitaire.

Procédure d'annulation d'inscription :

Pour annuler cette inscription, vous avez un délai de huit jours à compter de la signature du dossier. Vous devrez le signifier par lettre recommandée avec accusé de réception à l'école ou par lettre remise en main propre à un membre de la direction de l'école.

Passé ce délai, les frais d'inscription et trois mois de frais de scolarité seront conservés en cas de désistement (soit un montant de 1480€ par enfant).

En signant ce document, j'atteste avoir pris connaissance du projet pédagogique de la maternelle Montessori du Mans ainsi que des frais de scolarité et j'y adhère.

Fait à _____ le,

Signature du ou des 2 parents référents,

précédée de la mention « lu et approuvé » :

RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX 2020 2021

NOM / Prénom de l'enfant :

Frères et sœurs : prénoms et dates de naissance et niveau scolaire (MAM, primaire, collège, lycée)

.....

Père	Mère
Nom :	Nom :
Prénoms :	Prénoms :
Nationalité(s) :	Nationalité(s) :
Adresse :	Adresse :
Tél. portable :	Tél. portable :
Tél. travail :	Tél. travail :
Tél. fixe :	Tél. fixe :
@ :	@ :
Profession :	Profession :
Employeur :	Employeur :

Situation familiale des parents / responsables légaux : mariés vie maritale ou PACS
 séparés divorcés célibataire garde alternée Autre :

.....

**Personne(s) à prévenir en cas d'urgence (dans l'ordre) : 1 : Père / Mère OU 2 : Mère / Père OU 3
 Autres personnes**

NOM, Prénom, Lien avec l'enfant :

Adresse :

Tél. portable :

Tél. fixe :

NOM, Prénom, Lien avec l'enfant :

Adresse :

Tél. portable :

Tél. fixe :

FICHE DE LIAISON SANITAIRE 2020/2021

NOM / Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Sexe :

Groupe Sanguin :

MÉDECIN TRAITANT

Nom / Prénom :

Tel:

Adresse :

VACCINATIONS

Les vaccinations obligatoires de l'enfant sont-elles à jour ? oui non

Merci de joindre une photocopie du carnet de santé attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP)

L'ENFANT SUIV-IL UN TRAITEMENT MÉDICAL ? oui non

Si oui, voir avec le médecin que la prise puisse s'organiser en famille le matin et/ou soir

L'ENFANT A-T-IL DES ALLERGIES ? oui non Si oui, précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir

.....

L'ENFANT A-T-IL CONNU DES DIFFICULTÉS DE SANTÉ ? Merci d'en préciser LES DATES et les PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

.....

.....

VOTRE ENFANT PORTE IL DES LUNETTES, ETC

VOTRE ENFANT SUIV IL UN REGIME PARTICULIER ?

Merci de nous préciser les précautions à prendre :

.....

.....

REGLEMENT INTERIEUR

Fréquentation scolaire :

Semaine de classe: Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi.

Vacances Scolaires : celles de la zone B.

Horaires:

- Entrée des enfants: le matin entre 8h20 et 8h45 précises.
 - Sortie des enfants: le soir entre 16h15 et 16h30. **Si l'enfant doit quitter l'école avant l'heure, prévenir l'équipe pédagogique à l'avance et par écrit, dans le cahier de liaison, en précisant l'heure de sortie choisie soit 11h50, soit 13h00. L'autorisation à quitter ou venir à l'école avec un adulte autre que le responsable légal doit être inscrite, à l'avance, dans le cahier de liaison remis à l'équipe pédagogique.**
 - **à partir de 16h30**, la garderie commence. La sortie de la Garderie se fait aux demi-heures : soit 17h00, 17h30, 18h et 18h30.
- ❖ En cas d'**absence**, prévenir le matin même entre 8h et 8h30 au 09 81 11 63 25 (laissez un message si nécessaire).
L'école ne peut accueillir un enfant malade, fiévreux ou porteur d'une maladie contagieuse.
L'école ne peut donner de médicaments aux enfants. Les enfants ne peuvent avoir de médicaments dans leurs sacs afin d'éviter qu'ils ne soient à la portée de d'autres enfants.
- ❖ L'enfant doit toujours être accompagné, lors de l'entrée et de la sortie de l'école.
Les vestiaires sont un lieu de **brefs échanges**.
RAPPEL : l'enfant est sous la responsabilité de ses parents jusqu'à la porte blanche de l'ambiance.
- ❖ Il est important de signaler tout changement administratif (adresse, téléphone).
- ❖ L'assurance scolaire individuelle est obligatoire.
- ❖ **Stationnement** : afin d'éviter tout désagrément, ne pas se stationner devant la sortie de garage de l'un de nos voisins.

Vie Scolaire :

- L'entrée et la sortie se font au n°8 rue Charles Morancé.
- Les poussettes et les trottinettes peuvent être stationnées dans le hall d'accueil.
- **Les doudous et autres objets personnels restent dans le casier prévu. Les doudous sont admis pour la sieste, mais pas dans l'ambiance.**
- **Les enfants peuvent apporter des « trésors » : livres, objets insolites (coquillages, ...)**

- **Pour fêter son anniversaire**, votre enfant peut apporter un gâteau en fournissant la liste des ingrédients. Par contre, aucun bonbons, chewing-gums, sucettes, par mesure de sécurité et pour respecter les choix des familles qui ne souhaitent pas en donner à leurs enfants. Pour éviter 2 gâteaux le même jour, avertir l'équipe pédagogique avant d'apporter.
- **Dans les vestiaires**, dans l'ambiance lors de la présentation du matériel par les enfants, veuillez respecter les consignes de l'école en tout temps.
- **Le sachet en lin où est déposé le cahier de liaison reste en permanence à l'école.**
- Les dommages et détériorations causés par l'enfant sont à la charge des parents.
- Il est conseillé de ne pas laisser aux enfants des objets de valeur.
- En cas de vol, de perte ou de détérioration, la responsabilité de l'école ne saurait être engagée.
- Les objets dangereux sont interdits dans l'établissement.
- Nos amis les chats et les chiens sont interdits à la Maison des enfants.
- L'enceinte de l'école, y compris le jardin, est un espace non fumeur.
- **Les vêtements seront marqués au nom de l'enfant.**
- Relation Equipe Pédagogique/Famille : l'éducatrice peut **recevoir les familles** à la demande de celles-ci, **sur rendez-vous**.

L'équipe pédagogique peut encourager la collaboration avec d'autres professionnels qui peuvent suivre l'enfant (orthophoniste, psychomotricien, psychologue,...) afin d'accompagner l'enfant de manière cohérente dans la globalité de son suivi.

Rupture de contrat, départ en cours d'année du fait de la famille :

En cas de rupture du contrat et de départ de l'enfant en cours d'année, un courrier recommandé avec accusé de réception doit être adressé à l'école précisant la date du dernier jour de présence de l'enfant à l'école.

A compter de la date de réception du courrier recommandé, 3 mois de frais de scolarité restent dus à l'école même si l'enfant n'y est plus présent (soit un montant de 1080€ par enfant).

Durant ces trois mois, les frais de repas ne seront facturés que si l'enfant est présent à l'école.

La totalité des frais d'inscription seront conservés.

Le certificat de radiation et l'attestation de scolarité seront fournis après réception du courrier recommandé et le règlement des frais dus.

Le présent contrat d'inscription est valable pour l'année scolaire 2020/2021. L'inscription pour l'année scolaire suivante se fera avant le 30 mars 2021, un nouveau contrat sera alors signé.

Je soussigné(e) Parent de
reconnait avoir pris connaissance du règlement de l'école et m'engage à le respecter et à le faire respecter.

Fait le :

à :

Signature :

Autorisation de sorties

Je soussigné(e) :

Responsable légal(e) de Nom(s) et prénom(s) :

J'autorise mon/mes enfant(s) à participer à toutes les activités se déroulant en dehors de l'enceinte de l'école, et à effectuer les déplacements, à pied ou en véhicules de transport autorisés, liés à ces activités pour l'année scolaire 2020/2021.

Fait le :

à :

Signature :

Autorisation du droit à l'image

Je soussigné(e) :

Responsable légal(e) de Nom(s) et prénom(s) :

J'autorise l'école et l'association à utiliser une photo de mon enfant sur toute diffusion interne :

OUI NON (entourer votre réponse)

J'autorise l'école et l'association à utiliser une photo de mon enfant sur toute diffusion externe, réseaux sociaux, site internet, vidéo, affiche, article de presse, plaquette de présentation :

OUI NON (entourer votre réponse)

L'association Aide moi à grandir et l'école maternelle Montessori du Mans ne peuvent être tenues responsables des diffusions et partages de photos ou vidéos entre parents.

Fait le :

à :

Signature :

Autorisation d'utilisation de l'adresse mail et de diffusion de coordonnées personnelles

Je soussigné(e), nom prénom :

Responsable légal(e) de Nom(s) et prénom(s) :

J'autorise le bureau de l'école à diffuser mes coordonnées (adresse, mail, téléphone) aux parents de l'école via une liste de parents : OUI NON (entourer votre réponse)

Les informations associatives et les convocations aux réunions et/ou événements de l'école vous parviendront UNIQUEMENT par mail.

Fait le :

à :

Signature :